

# Règlements Intérieurs

## Accueils périscolaires écoles Gaston Ramon - Saint Maurice

### Accueil de loisirs « Les Arlequins »

#### **Toute inscription (ou présence) vaut acceptation du règlement.**

L'inscription au service est obligatoire. Tous les documents sont téléchargeables sur le site de la commune. Une fois l'inscription validée par le service ENFANCE JEUNESSE, vous recevrez un mail pour vous connecter sur le site MON ESPACE FAMILLE qui vous permettra d'activer et de confirmer l'inscription. Votre espace personnel vous permet de réserver, d'annuler, de consulter les activités, documents et de régler vos factures en ligne.

Les parents sont responsables des actes de leurs enfants au sein des accueils.

Il est demandé aux enfants de respecter les locaux, le matériel mis à disposition ainsi que l'équipe d'animation.

Les règles de vie sont inscrites avec les enfants. En cas de manquement aux dites règles, des sanctions peuvent être appliquées en fonction de la gravité de la faute (réparation de la faute, avertissement...)

Les accueils déclinent toutes responsabilités quant à la perte ou la casse :

d'un objet, d'une somme d'argent, de jeux personnels, de vêtements. Les objets, jeux personnels doivent rester à la maison.

Le projet pédagogique est consultable sur demande.

---

### *Accueil périscolaire dans les écoles:*

La prestation accueil périscolaire ne se réserve pas sur votre espace famille. Vous pouvez emmener vos enfants quand vous le souhaitez.

Les horaires :                      Ecole Gaston Ramon de 7h20 à 8h20 et de 16h00 à 18h30  
  Ecole Saint Maurice de 7h20 à 8h30 et de 16h45 à 18h30

Les tarifs :

Commune	QF < 900	0.70 € la ½ heure
	QF > 900	0.80 € la ½ heure
Hors commune	QF < 900	0.80 € la ½ heure
	QF > 900	0.90 € la ½ heure

Toute ½ heure entamée est due.

En cas de dépassement d'horaire après 18H30 une **pénalité de 6,00 €** sera facturée. La facture est établie à la fin du mois par la mairie (paiement avant le 15 du mois).

Le service ne fournit pas le goûter, c'est donc aux familles d'y penser. **Les bonbons et sucreries sont interdits.**

Les parents doivent prévenir l'animateur du départ de son enfant pour le pointage informatique qui permet la facturation.

## Accueil de loisirs:

Afin de garantir la sécurité des enfants, **il est impératif que les parents accompagnent leurs enfants dans le hall d'entrée**. Une sonnette vous permet de signaler votre présence.

Si votre (ou vos) enfant(s) rentre(nt) seul(s), vous devez nous fournir impérativement une autorisation.

Pour le bon déroulement de la vie du centre, veuillez respecter les horaires.

Il est recommandé aux parents de marquer les vêtements de leur(s) enfant(s).

Au moment du repas, les enfants doivent goûter à tous les plats proposés.

Un temps de repos ou sieste est obligatoire pour les enfants jusqu'à 4 ans.

**Horaires, tarifs, inscriptions** : voir dépliant en ligne sur mon espace famille ou sur le site de la commune

### A prévoir :

#### Pour les plus petits :

- Un sac avec un change.

#### Pour tout le monde :

- Une gourde nominative
- Casquette (vêtements adaptés)
- Les chaussures sont interdites dans le bâtiment.
- Les tongs sont interdites pour les activités.

Les informations sur les horaires, sorties et plannings sont consultables dans nos vitrines, panneaux, brochures et site internet.

## Réservation / Annulation:

Afin de prévoir l'encadrement nécessaire, la réservation est obligatoire pour les mercredis et les vacances scolaires.

Elles se font via votre portail famille. Il faut réserver 15 jours avant la date. Vous pouvez annuler ou modifier vos inscriptions également 15 jours avant le jour J.

**TOUTE ABSENCE DEVRA ETRE JUSTIFIÉE PAR UN CERTIFICAT MEDICAL SINON LA JOURNEE VOUS SERA FACTURÉE AINSI QUE LE REPAS.**

#### Péri-centre :

Toute ½ heure entamée est due. En cas de dépassement d'horaire après 18h30, une **pénalité de 6,00 €** sera facturée.

La facture est établie à la fin du mois par la mairie et déposée sur votre espace famille (paiement avant le 15 du mois).

## Sortie :

Nous vous demandons d'adapter la tenue de votre enfant au lieu de sortie et à la météo.

Les appareils photos, argent de poche, bonbons... ne sont pas autorisés.

Il est fortement recommandé que le pique-nique soit transporté dans un sac isotherme muni d'un pain de glace.